



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'AVEYRON**

**Extrait du registre des délibérations**  
**de la Commune Saint-Jean-et-Saint-Paul**  
**Séance du 30 avril 2026**

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....9  
Présents.....7  
Votants.....7  
Exprimés.....9

**Date de la convocation :** 24/04/2026

**Date d'affichage :** 24/04/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX,

Le 30 avril à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Grange aux Marnes,

Sous la présidence de **Madame CALMELS Anne, Maire**

**PRESENTS :** ALVERNHE Audrey, BEAUREPAIRE Antoine, CALMELS Anne, CAVAILLES Françoise, COMBES Bruno, KNIFFKE Christoph, VERLAGUET Clara.

**ABSENTS EXCUSÉS :** ALCOUFFE Stéphanie, DUFAYS Frédéric.

**PROCURATION :** ALCOUFFE Stéphanie a donné procuration à Mme CALMELS Anne, DUFAYS Frédéric a donné procuration à Mme CAVAILLES Françoise.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. BEAUREPAIRE Antoine a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le nombre de conseillers ayant pris part au vote est de sept.

**SEANCE N°2026-5**  
**DELIBERATION N°2026-5-19**  
**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES**  
**Election des membres de la Commission d'Appels d'Offres (CAO)**

**Vu** les articles L 1411-5, L 1414-2 e L2121-21 du code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** les élections municipales du 15 mars 2026 ;  
**Vu** le PV d'installation du conseil municipal du 21 mars 2026 ;  
**Vu** la délibération n°2026-4-20 du 21 mars 2026 relative aux modalités de dépôts des listes concernant l'élection des membres de la CAO ;

**Considérant qu'**à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat ;

**Considérant qu'**outre le maire, qui est président de droit de cette commission, cette dernière est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

**Considérant que** lors de sa séance du 21 mars 2026, le conseil municipal a délibéré sur les modalités d'élection des membres de la commission d'appel d'offres ;

**Considérant que** l'élection des membres de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

**Considérant toutefois qu'en cas d'accord unanime des membres de l'assemblée délibérante, le conseil municipal peut décider de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations ou aux présentations ;**

**Considérant donc qu'ainsi, en application de l'article L 2121-21 du CGCT, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire ;**

**Considérant que** sont candidats aux postes de titulaires : ALCOUFFE Stéphanie, CAVAILLES Françoise, KNIFFKE Christoph et sont candidats aux postes de suppléants : BEAUREPAIRE Antoine, DUFAYS Frédéric, VERLAGUET Clara

**Après un vote du conseil municipal,  
à neuf voix pour,**

- **Décide de procéder** à l'élection des 3 membres titulaires et des 3 membres suppléants de la commission d'appel d'offres en application de l'article L2121 du CGCT
- **Proclame élus les membres titulaires suivants** : ALCOUFFE Stéphanie, CAVAILLES Françoise, KNIFFKE Christoph et **les élus membres suppléants suivants** : BEAUREPAIRE Antoine, DUFAYS Frédéric, VERLAGUET Clara

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents*

*Le Maire  
CALMELS Anne  
Acte dématérialisé*

*Acte rendu exécutoire*

- *par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 7 mai 2026*
- *par publication sur le site Internet [www.saintjeanetsaintpaul.fr](http://www.saintjeanetsaintpaul.fr) le 7 mai 2026*

*Le Maire  
CALMELS Anne*



*Le secrétaire de séance  
BEAUREPAIRE Antoine*



*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.*